

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: Un an 10 fr.; France et Etranger: 12 fr

L'ITALIE MAITRESSE

EN TUNISIE ?

QUELLE FOLIE !

Qu'est ce que c'est que cette histoire racontée par un journal colonial de Paris que l'Italie serait maîtresse en Tunisie ?

Où a-t-il vu cela ?

Nous qui sommes sur les lieux, qui habitons la Tunisie nous savons mieux que personne que les Italiens n'ont pas d'autres droits que ceux de tous les étrangers. Ils n'ont pas voix au chapitre dans les affaires intérieures du pays. Ils sont ici comme ils le sont en Algérie, en France et dans les colonies françaises. Alors ?

Nous reconnaissons toutefois qu'ils ont une supériorité sur nous et sur les autochtones puisqu'ils ont été exemptés de la contribution aux bénéfices de guerre qu'on va leur rembourser comme à tous les étrangers du reste les sommes versées ce qui, assure-t-on, nécessitera la création de quelques impôts nouveaux dont, paraît-il, celui des allumettes que nous avons esquivé l'an dernier et celui des timbres-quitance.

Il est à craindre qu'une fois appliqués ces impôts soient maintenus *ad vitam* après le remboursement des bénéfices de guerre aux étrangers car on n'a jamais vu en France, aux colonies et encore moins en Tunisie, un impôt disparaître quand sa raison d'être a cessé.

Au surplus pourquoi ces impôts nouveaux si la nécessité ne s'en fait point sentir car on nous assure que les coefficients auraient donné des résultats inespérés, bien supérieurs aux prévisions de nos financiers qui dans leur for intérieur savaient parfaitement à quoi s'en tenir lorsqu'ils ont provoqué leur application autrement ce seraient de franches buses ne connaissant pas leur métier et nous ne ferons pas cette injure gratuite à M. Crancier, vieilli sous le harnais que M. A. Lapetite s'adjoignit pour le seconder lors des interpellations de 1912 sur les scandales tunisiens.

Le Grand Conseil n'a pas été créé expressément pour approuver toutes les propositions de l'administration, il a montré l'an dernier qu'il n'entendait pas jouer ce rôle en repoussant la plupart de ses propositions.

Attendons donc pour clamer aux oreilles de nos dirigeants que la Tunisie est arrivée à l'extrême limite de sa capacité contributive et qu'il serait imprudent et même dangereux de vouloir la faire suer de nouveaux millions.

L'indigène est déjà fort mécontent d'être trop taxé, l'étranger ne se gêne point pour s'élever contre l'abus de la fiscalité qu'il trouve exagérée et de français ronchonne et vitupère contre l'administration. Le mécontentement est donc général et il serait peut-être imprudent de n'en point tenir compte en voulant forcer la note des impôts alors même qu'il s'agirait de procéder au remboursement des bénéfices de guerre.

Il faut comprimer sérieusement les dépenses, prendre des mesures non moins sérieuses contre les méfaits de la vie chère afin d'arriver à rendre la vie supportable à l'ensemble de la population qui met tous ses espoirs dans le chef du gouvernement.

L'HOMME ET LA PUCE

Le consortium des cinq grands journaux de Paris-la pentarchie de la presse - boycotte le « Quotidien » auprès de leurs dépositaires et vendeurs de province.

Sur quoi, la Ligue des droits de l'Homme inaugure parmi ses sections un referendum, tendant à faire voter une loi, obligeant les marchands de journaux à distribuer et exposer ou vendre tous journaux à eux offerts.

C'était bête comme chou à trouver. Encore fallait-il être assez bête pour le trouver.

Le Quotidien du 26 Août publie un rapport des juristes de la Ligue qui y conclut.

Monument d'insanité ! Il n'y a d'intelligent que son anonymat, qui préserve ses auteurs du ridicule au Palais, si tant est qu'il y ait encore au Palais, des esprits juridiques.

Garons - nous d'abord contre leurs calomnies !

Ils invoquent les droits de la presse. S'il est un journal français où l'on a lutté et subi la prison, pour la dignité de la presse, n'est ce pas la Petite Tunisie ?

Que ne nous a pas coûté, à Lacroix et au soussigné, la bataille contre le cautionnement, et notre triomphe final de 1903. Qui est-ce qui en a empêché le rétablissement en 1912 ? qui est-ce qui va prochainement avoir la peau de l'édit de 1778 et rendre la liberté aux journalistes français des deux protectorats du Nord-Afrique ?

N'ai-je point, à Paris aussi, bravé la magistrature, ses mauvaises lois et ses jurisprudences sur la diffamation ?

Si, donc, la liberté de la presse était tant soit peu en jeu dans la campagne de la Ligue et du Quotidien, c'est nous qu'on verrait accourir avec plus d'ardeur et de désintéressement que quiconque.

Malheureusement cette liberté, on ne la peut justement défendre que contre ses invocateurs.

En quoi le rapport des juristes en cageule est-il coloré du moindre caractère juridique ?

Il expose en bref, le procédé de boycottage commercial employé par le consortium, mais ne le rattache à aucun principe de morale générale ou de droit connu :

Il proclame l'évidence du péril qu'y court la liberté de la presse. Ses auteurs ignorent sans doute, la jurisprudence énonçant que : « la seule affirmation d'une notoriété ou d'une évidence, n'en est pas une preuve. »

Ils font litière de ce précepte de Voltaire à un journaliste : "prouvez solidement ce que vous pensez et laissez au public le soin de prononcer l'arrêt.

« Soyez sûr que l'arrêt sera contre vous toutes les fois que vous déciderez sans preuve, car ce n'est pas votre jugement qu'on demande mais le rapport du procès que le public doit juger »

Pour toute démonstration, les non signataires citent l'article de la Déclaration des Droits de l'Homme sur la presse, lequel est précisément inopérant en l'espèce.

Car cet article ne mentionne que le droit de parler, d'écrire et d'imprimer par rapport aux entraves du gouvernement et non pas à la facilité de vendre qui serait paralysé par des concurrents.

Sophisme de confusion primordiale entre le droit public, qui fixe les relations entre citoyens et Etat et le droit privé, qui détermine celles entre citoyens.

Cela permet aux pontifes anonymes d'assimiler la vente au numéro à l'impression pure et simple des journaux.

Ils en déduisent alors cette énormité :

« Lorsque la loi assure seulement aux journaux la liberté de paraître, mais qu'elle ne leur assure pas comme, c'est actuellement le cas, la liberté de se vendre, la liberté de la presse n'est plus qu'un leurre : elle est pratiquement supprimée. »

Et ils concluent :
Est-il utile d'insister sur les dangers d'une pareille situation ?

C'est toute leur démonstration : Etayer une affirmation gratuite par une seconde affirmation vide de sens.

Cette dialectique est si anti-juridique, qu'on peut accuser d'en être encore à ouvrir un Code.

Car il est faux que jamais la loi ait assuré aux journaux la liberté de paraître. Les loi n'assurant jamais rien. Tou-

tes les libertés étant présumées naturelles, les lois n'ont pour mission que d'en régler certains usages ou de les prohiber par des sanctions civiles ou pénales.

Il est par conséquent contraire à toute philosophie du droit, de dire que la loi se mêle d'assurer aux journaux le droit de se vendre.

S'il en était ainsi, l'Action Française qui est boycottée chez les imprimeurs, exactement comme le Quotidien chez les vendeurs, aurait le droit, en vertu de la loi de 1881 de s'imposer dans n'importe quelle imprimerie, avec l'assistance du commissaire de police.

On est donc complètement toqué à la Ligue.

Hélas ! Tous les jours, à propos de bottes on entend le vulgaire geindre ; Le gouvernement devrait interdire ceci ou ordonner cela... il devrait bien y avoir des lois pour ceci ou contre cela... etc. etc.

Chacun divague dans son intérêt personnel, tel l'homme de la fable, sommant Jupiter de le débarrasser de sa puce.

En l'occurrence tout le monde se comporte en populé. - C'est contre quoi les intellectuels doivent protester - Car, de plus en plus, la marée d'ignorance monte et les submerge

Quel est le litige ?

Il n'est pas sur le principe d'imprimer ni de vendre, mais de vendre par certains agents libres ou bien salariés par le consortium.

La pensée et la liberté ne sont pas en cause, puisque toutes ses manifestations vente des journaux comprise - sont libres. Le gouvernement et le parlement n'ont donc pas à intervenir dans ce conflit privé.

Car de deux choses l'une : Ou bien c'est en enfreignant la loi, que le consortium - toutes ses manœuvres juridiquement prouvées - lèse les intérêts du Quotidien, ou bien c'est sans l'enfreindre. Dans le premier cas, c'est le principe posé à l'art. 1382 du Code Civil qui joue et se vérifie spécialement, par l'article 631 du code de commerce et copieuse jurisprudence sur la concurrence déloyale.

Alors, le Quotidien n'aurait qu'à se pourvoir devant le tribunal de commerce.

Mais si cette concurrence n'est pas juridiquement déloyale et, quel que soit le préjudice qu'il en éprouve, il restera désarmé, comme nous le sommes tous dans la plupart de nos tentatives les plus légitimes.

Si, en effet, le consortium exerce un droit, en terrorisant ses propres vendeurs, il n'y a rien à faire. Et la preuve que telle est la conviction des anonymes en droit de la Ligue c'est qu'ils ne veulent pas légiférer contre le consortium mais rien que contre les marchands de journaux.

Ce qu'ils ignorent le plus, c'est que l'on aperçoit leur stratagème grossier, consistant à migrer du domaine de la pensée, qui est celui de la loi de 1881, dans le domaine commercial, qui tient du code de Commerce, mais de toujours raisonner selon le régime de 1881. C'est tricher.

(à suivre)

JACQUES BAHAR

BULLETIN

La concurrence des phosphates Marocains

Elle s'affirme de mois en mois et personne ne réagit ou ne semble réagir.

Le « Petit Marocain » de Casablanca du 20 septembre dernier nous apprend que le tonnage (importations et exportations) du port de cette ville s'est élevé pour le 1^{er} semestre de 1923 à 249185 tonnes, phosphates non compris.

Le total de ceux-ci pour ce même semestre est de 134.628 tonnes donnant une moyenne mensuelle de 22438 tonnes, cette moyenne a même été largement dépassée en juin dernier où l'exportation s'est élevée à 41554 tonnes.

Et les transports ont pu être effectués avec le chemin de fer à voie de 0,60 !

Aujourd'hui que la voie large de 1,44 va remplacer la voie de 0,60 on voit l'aller aisément sur un tonnage de 300,000 tonnes pour 1923 et 450000 pour 1924.

L'office chérifien aurait, paraît-il, de gros marchés à livrer s'étendant sur plusieurs années.

Que vont devenir nos exploitations algériennes et tunisiennes avec cette concurrence ?

Va-t-on laisser le Maroc consommer leur rume car il ne faut pas perdre de vue que les gisements ne sont qu'à 160/70 kilomètres du port de Casablanca et d'une teneur de 73/75, 90 tandis que les nôtres sont à plus de 200 kilomètres des ports et de teneur, moins élevée 58/70

Le gouvernement métropolitain qui a fait les frais d'installation des phosphates marocains et de chemin de fer n'a pas le droit de se désintéresser de la question ; il doit sans retard la solutionner en tenant compte de tous les intérêts en jeu.

Sur cent cinquante sociétés anonymes créées au Maroc depuis dix ans avec un capital de 400 millions, il y en a 120, dit le « Petit Casabancien » qui ont complètement perdu l'argent de leurs actionnaires, alors, dans chaque village de France à l'heure actuelle, il y a un porteur de ces titres qui a perdu la forte somme qui accuse le Maroc de ses déboires aussi le crédit moral du Maroc a fortement baissé.

Il en serait de même pour l'Algérie et la Tunisie si on laissait succomber nos exploitations phosphatées par la concurrence marocaine.

Echos et Nouvelles

Le retour du résident général

Contrairement à ce qu'il avait annoncé M. le résident général ne compte s'embarquer que la semaine prochaine le 17 ou le 19, Mme Lucien Saint l'accompagne.

Les directeurs généraux de nos grandes administrations prendront passage sur le courrier partant de Marseille le 17 et la Tunisie reprendra sa marche en avant si tant et qu'elle puisse aller de l'avant avec des caisses à moitié vides, le peu qu'elles possèdent devant servir à rembourser les bénéfices de guerre aux étrangers qui brûleront un cierge en l'honneur de M. Gustave Ador, ce grand ami suisse de la France.

Hip ! Hip ! hurra ! pour M. Ador, clament les heureux bénéficiaires de la manne qui va retomber dans leurs caisses.

Aux arrivées

Notre excellent confrère et ami M. F. Portelli, directeur du « Journal de Tunis » et Mme Portelli dont nous avons par erreur annoncé le retour par un précédent courrier ; M. Campana, directeur de la Sûreté publique ; M. Bourbeau, directeur de la Cie des tramways et Mme ; M. Ducos de la Haille, directeur de la justice tunisienne et Mme ; M. Bessis, directeur de la Banque de Tunisie.

M. Dramard, président du tribunal civil ; m. Gadrat, directeur des services administratifs de la municipalité.

M. le docteur et Mme Cuenod ; M. Guez directeur des Etablissements Oresdi Baek et Cie et Mme etc. etc.

M. Communaux

Nous avons appris avec peine que l'état de santé de notre ami, M. Communaux, laissait à désirer.

Nous faisons des vœux bien sincères pour son rétablissement prompt et complet.

Bons du Trésor

On souscrit sans frais à la BANQUE DE TUNISIE et dans ses Agences aux BONS DU TRESOR 6.0/0 nets d'impôts. Prix d'émission : 492 frs 50 jouissance Juin 1923. Remboursables dans 3, 6 ou 10 ans. Rendement net 70/0.

Si Kadour ben Ghabrit Le pèlerin qui a rêvé de doter Paris d'un institut musulman va par les chemins tendre la main aux fidèles qui laissent tomber leur obole...

Il est en ce moment en Algérie où il stimule le zèle des croyants.

Les billets de mille pluvient dans son escarcelle à la fin de chaque conférence

Il a annoncé au cours de l'une d'elles que le grand pacha de Marrakech Si el Hadj Tami El Glaoui avait versé 150000 francs et sa famille 350000. Stimulé par l'exemple les notables de Marrakech ont versé des 25 et 50000 francs, l'ensemble du Maroc forme un total respectable de 350000 francs dont 270000 versés.

En Tunisie, les souscriptions atteindraient 120000 francs pour le moment et S. A. le bey aurait annoncé qu'il prenait à son compte la construction de la mosquée qui serait copiée sur celle de Kairouan.

La dépense représenterait un million de francs que les caïds sont chargés de solliciter de la générosité des fidèles sujets de S. A. car on pense bien que la cassette particulière du bey ne pourrait y faire face pour le moment.

Ban Ghabrit serait assez malmené par la presse musulmane locale qui lui reprocherait ses déplacements trop fréquents entraînant des dépenses considérables en compagnie de secrétaires dont

un catholique ce qui peut paraître singulier chez un disciple de Mahomet qui cumule avec sa fonction officielle de directeur du protocole marocain celle de président des habous lieux saints.

Une anecdote sur Raymond Colrat

Tous les Tunisiens d'avant-guerre ont connu ce diable de Colrat, frère de l'actuel ministre la justice, qui taillait des croupières - et quelles croupières ! - au protectorat et à son chef, M. Alapetite, à telle enseigne que celui-ci finit par en être agacé et s'en débarrassa de façon fort adroite en lui faisant offrir la rédaction en chef d'un journal du Caire qu'il accepta avec empressement étant d'humeur vagabonde, sans se douter certainement qu'il avait provoqué l'offre.

On ne pouvait pas se débarrasser d'un journaliste de talent, explorateur, décoré de la légion d'honneur, qui disait des vérités, certes, mais en y mettant des formes, comme d'un simple galvaudeux.

Et puis, il n'y avait pas eu la guerre.

La mobilisation trouva M. Colrat au Maroc où, sans doute las de l'Egypte et de ses pyramides, à moins que ce ne soit pour autre chose il avait pris ses quartiers.

Ses quarante ans sonnés depuis longtemps le firent avec quelques autres de son âge employer dans une administration pour remplir les vides laissés par les jeunes partis pour le front.

Il y occupait un très modeste emploi dont il ne se plaignait pas par amour pour son pays.

Mais le journaliste combatif qu'il était ne pouvait céder à sa passion d'écrire.

Et comme à Tunis il ne mâchait pas ses mots.

« Un jour, raconte le journal « Meknès Fez », le petit fonctionnaire osa critiquer la sacro-sainte administration chérifienne.

Dare, dare, le délégué à la résidence générale, l'intendant général, M. Lallier du Coudray, le fit appeler en son cabinet et le tança vertement

— Monsieur, lui dit-il, quand on mange au râtelier du gouvernement, on n'a pas le droit de critiquer celui-ci.

Colrat, qui n'avait point sa langue dans sa poche, lui répondit du tac au tac :

— Oh ! Monsieur le délégué, j'y mange si peu ! C'est vous qui bouffez toute l'avoine ne nous laissant à nous que quelques brindilles de paille. »

Demandez partout
Le Rhum Chauvet

Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur

PRODUITS ALIMENTAIRES et de brèes cote niales — Baccara et Nizard — Gros Dni-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Grand Hôtel de France — Premier ordre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — 11, Combray, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Entreprise Générale des Travaux Electriques A. Minard et Fils, ancienl' Accoutrements Minard - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Rebobinage - Enroulement.

LES GALERIES PARISIENNES Alphonse Licari, pp^{re}, 1, Place Pichon - Sousse — Gagnaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques coquettes - Atelier de Modes — Maison de toute confiance.

Grand Magasin de Nouveautés du « Petit Paris, avenue de France - Tunis —, Bram freres et Cie, pp^{re}.

Pharmacie Stemann diplôme de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le D^r Chénal — 1, rue Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zerkoun - Tunis.

Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth — Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépositaire de gant «Perrin», — parapluies «Ravel» et parfumerie «Aryse» Fournitures complètes pour couturières et bœnères.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse Tunisie — Confections de premier choix - Liqueurs marque.

Droguerie de la Poste. — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

MANSOUR BEN GEMMA — Shay Chan p ler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900

MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 — Quincaillerie - Ferronnerie - arti. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz Madame Maud Euvé Hyeres (Var)

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Le Gérant : E. LUMBROSO Imp. de la Renaissance 11 r. jazira - Tunis

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 11 Octobre, aura lieu, à 10 du matin et au siège de l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise, l'adjudication de location, pour une durée d'une année, de la parcelle dite "Farch El Annabi", située à la Mohamédia et accusant une superficie de 90 hectares dont 30 sont labourables.

Mise à prix : 2500 francs

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le vendredi 12 courant à dix heures du matin, il sera procédé au siège de l'Agence des Habous de Tébourba, à la location par voie d'enchères, pour une période de trois ans, de l'enchir El Allam, sis à Ain Targhecha, Habous Sidi En-Nahdi.

La contenance est de 110 Ha. environ dont cinquante labourables. sont exclus de la location deux saniats complantés d'oliviers et de cactus qui se trouvent dans le dit enchir.

Pas de paille. Mise à prix : 4.500 frs par an.

Le lait est le plus concentré riche suisse BERNAL en crème

C'est le plus cher mais le meilleur Dépositaires: 3 rue des Belges — Tunis

PHARMACIE BLOCH 4, Avenue de France, et rue Al-Djazira BLOCH Léon Fils Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Téléphone 553

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le Lundi 15 Octobre 1923, aura lieu à l'Oukala des Habous de Grombalia, à 10 h. du matin, la mise aux enchères de location de l'enchir sis à Elkouine, près de Grombalia, qui comprend 20 parcelles dont la plupart sont labourables et dont la superficie approximative est de 110 hectares.

Durée de la location : 4 ans. — Mise à prix : 1,500 Francs par an. Le président des Habous C. SFAR,

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 11 courant à dix heures du matin il sera procédé au siège de l'Administration des Habous 55 Rue de l'Eglise, à Tunis, à l'allocation par voie d'enchères pour le restant de l'année 1923 et pour 1924 de l'appartement N° 51 situé dans l'immeuble habous de la rue Desaix N° 27.

Mise à prix : 2310 frs par an.

Estate de M. Ferdinand MARCHIS, Avocat-défenseur à Bône, allées Guynemer, N° 9

Licitation Alban

Vente aux enchères publiques en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Bône, le mardi trente octobre mil neuf cent vingt trois à huit heures du matin, au Palais de Justice, de

1. Une manufacture de tabacs située à Bône (Algérie) comprenant les marchandises, les machines, les matériels, l'outillage, les marques de fabrique, l'achalandage et la clientèle.

2. Ensemble les immeubles dans lesquels est exploitée la dite manufacture comprenant un vaste immeuble élevé de deux étages sur rez-de-chaussée située à Bône, rue Thiers prolongée et angle de la rue Thiers et de la rue de la Boudjimah; 2. Un autre immeuble situé à Bône (Colonne Randon) quartier des Prés Salés, élevé d'un rez-de-chaussée.

Ensemble aussi: 1. une construction en bois à usage d'entrepôt; 2. un kiosque servant de débit de Tabacs; 3. le droit au monopole exclusif de la fabrication et de la vente des cigarettes et cigares « Auto-inflammables », les marchandises, le matériel, les marques de fabrique, et les droits que confèrent les brevets y afférents.

2. Un dook situé à Bône (Colonne Randon) quartier des Prés Salés.

Ensemble le terrain sur lequel il est édifié et celui qui en dépend, d'une superficie de neuf cent quatre-vingt-seize mètres carrés, quatre-vingt-sept décimètres carrés.

3. Une vaste construction servant d'entrepôt et de logement située à Bône, en bordure sur la route de Bône à Guelma.

Ensemble le terrain sur lequel elle est édifiée et celui qui en dépend, d'une superficie de trois mille trois cents quatre vingt neuf mètres carrés quatre vingt-neuf décimètres carrés.

MISES A PRIX

Premier lot 1.750.000 Fr. Deuxième lot 10.000 Fr. Troisième lot 90.000

Pour tous renseignements s'adresser : 1. à M. Ferdinand Marchis, avocat-défenseur à Bône, poursuivant la vente; 2. Au greffe du tribunal de première instance de Bône, où se trouve déposé le cahier des charges;

3. Et pour visiter à M. Henri Alban, à la manufacture de la rue Thiers, à Bône. Pour extrait : Signé : MARCHIS.

BANQUE DE TUNISIE

On y souscrit sans frais aux BONS DU TRÉSOR 6 ojo nets d'impôt, remboursables dans 3,6 ou dix ans. Prix d'émission 492 frs,50.

La Marsa	1	—	—
El Ariana	1	—	—
Le Bardo	1	—	—

Tirons l'échelle pour aujourd'hui car nous nous proposons de relever d'autres incohérences qu'il suffirait d'un simple et petit décret pour les faire cesser.

Le prix du pain «Quoique cela n'ait point fait l'objet d'un communiqué officiel, dit la Tunisie Française» le prix du pain, aussi bien celui de ménage que de luxe, a baissé dans plusieurs boulangeries.

Cela tient à une tendance à la baisse qui s'est produite récemment sur la farine».

Comme il n'y a jamais eu que des communiqués du président du syndicat des boulangers «le gouvernement a donc abdiqué ses droits entre ses mains puisque notre excellent confrère nous parle de communiqué «officiel» !

En attendant, chaque jour qui s'écoule grossit l'escarcelle des mercantis de la boulange qui maintiennent les prix forts qui leur procurent des bénéfices scandaleux.

Voyageurs de marque au Maroc Le «Petit Marocain» de Casablanca rend compte comme suit de l'arrivée au Maroc de personnages de marque :

« Parmi les voyageurs débarqués du sjs La Gaulie nous avons remarqué Madame Cherif Edine née Zekie Hamoui, sœur de la femme favorite de si Thami Glaoui, Pacha de Marrakech, qui est venu rendre visite à sa sœur.

«Le mari de la voyageuse, Cherif Edine bey, l'accompagnait se rendant auprès du Glaoui.»

On avouera que ce bènèt de mari fait assez pâle figure à côté de la «sœur de la femme favorite» du grand Glaoui.

Mot de la Fin

Le garçon obèse du restaurant cosmopolite — Aoh ! shocking ! Vos avez de l'obésité, garçonne ! — Je ne sais pas, madame, je vais voir à la cuisine s'il en reste !

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE 22, rue de Russie — TUNIS Dépôt de Machines Agricoles 41, Rue Al Djazira

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 11 courant à 10 du matin aura lieu à l'Oukala des Habous de Mateur l'adjudication de location de l'enchir "Djefna", de la parcelle "Machiet El Arab" qui en dépend et de la boutique qui s'y trouve, habous Abdel Malek El Koffal.

Mise à prix de l'enchir : 48000 fr. pour un an de la parcelle : 300 francs dito... la boutique : 600 francs ... dito

Cette réponse n'eût pas l'heur de plaire au délégué et notre Colrat fut déplacé d'office à Meknès où il fut un des plus assidus collaborateurs du journal «Meknès-Pez»; la haute administration n'eût pas lieu de se réjouir de sa décision, elle ne gagna rien au change ni au changement.

La réponse que notre confrère Meknassi prête à Colrat ne nous étonne pas, c'est le Colrat craché.

Il l'aurait faite même si elle avait dû lui causer de plus graves ennuis qu'un déplacement dans l'intérieur.

Par la suite, après les hostilités, on ne les lui ménagea pas, on le fit même coupaître en conseil de guerre qui l'acquitta.

L'incohérence de l'administration tunisienne

Dans la « Régence » de notre excellent ami, M. le colonel Félicy, nous relevons un article sur la composition des municipalités de la Région de Tunis qui met sous les yeux du lecteur l'incohérence dans toute sa beauté de l'administration tunisienne qui traite l'infime et minuscule localité de St-Germain sur un pied d'égalité avec Tunis quant au nombre de ses conseillers municipaux, ce qui est véritablement un comble.

La publication du tableau de notre confrère fera mieux ressortir cette incohérence que les habitants de St-Germain sont les premiers à regretter en ce qui les concerne.

Il y a fort longtemps qu'ils réclament une réduction de moitié du nombre des conseillers municipaux et surtout qu'on n'aille pas les chercher à la Marsa ou à la Manouba parce qu'ils y possèdent un lopin de terrain, grand comme un mouchoir de poche, sans bâtisse habitable comme c'est généralement le cas.

Aussi ceux-ci n'ont-ils en vue que de faire « suer » le plus possible les propriétaires de villas qui ont vu d'une année à l'autre quintupler leurs taxes locatives sans que rien ait pu légitimer une pareille augmentation qui est un défi au bon sens et à l'équité puisqu'il n'existe rien, absolument rien : ni éclairage, ni service de voierie, pour l'entretien des rues ou de balayage et pour tout potage une unique borne fontaine située à l'extrémité du village ; on n'y a même pas, comme en France, une distribution postale le dimanche malgré la fusion tant réclamée par le personnel de l'Office tunisien qui veut bien profiter des avantages mais n'entend point se soumettre aux mêmes obligations aux quelles sont tenus leurs collègues de la métropole.

Passons et... publions le tableau incohérent :

Tunis-ville	: 2 vice-présidents	10 conseillers,
Hammam-lif	: 1	5
St. Germain	: 1	10
Radès	: 1	5
La Goulette	: 1	3
Le Kram	: 1	5
Carthage	: 1	5

Fabrique de Lits en tous genres et de tous systèmes (Maison Française) Expédition à l'Intérieur V. LELLOUCHE & Cie MAGASIN : 16, Rue Bab Souika, 16 -- TUNIS Téléphone : 9.41

VÊTEMENTS J. BELL 5, Rue d'Italie, TUNIS Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance Le meilleur marché de tout TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - Sfax - SOUSSE MONASTIR Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX) Escompte et recouvrements et toutes opérations de Banque Et toutes opérations sur titres Location de compartiments de COFFRES - FORTS DÉPOT DE COLIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle « LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs. SIÈGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffite - Paris S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79 Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les 4, 15 et 25 février à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN DÉPOT : Rue de Turquie (Port) BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache - Paquebots - Poste Français AGENCE DE TUNIS Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger. L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS Liqueurs de premier choix - Vins en gros Spécialité d'Amer et de Fernet Licari Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or. Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900

Aux Armes & Munitions de France Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless Choix de Révolvers et Pistolets automatiques Vente de Poudre de l'Etat TAIEB ELLAMTI - SOUSSE Téléphone 80 = Télégr. TAIEB ELLAMTI - Sousse

- RESTAURANT DU JAPON - G. FIORINI & G. FALORNI, Propriétaires — 7, Rue Amilcar — TUNIS — Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite Procédés et brevets A. NOBEL PELLET César, Agent DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3 Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Méches de mines 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr. : PELLET T- Traite

L'Huile qui graisse le plus «- Vacuum Mobiloil -» Marque «GARGOYLE» Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles — TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000 Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, Sfax Principales opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie. correspondants sur toutes les places de France et l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial « Assurances » (19^{me} ANNÉE) 28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office. L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches. Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie} (R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix) 29, Rue de Portugal - TUNIS Machines Agricoles et Industrielles des Premières Marques TRACTEURS & MOTO - CHARRUES Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia Succursales à BIZERTE, SOUSSE et Sfax Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées Fil de fer à fourrage 13-14-15 BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS